



## Groupe Scolaire Privé Agréé El Macir

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'équipe dirigeante d'**EL MACIR** vise à faire de l'établissement un pôle d'excellence, elle a réuni à cette fin les conditions suivantes :

- Une infrastructure répondant aux normes internationales.
- Des professeurs triés sur le volet.
- Des effectifs de classes limités à un maximum requis pour une bonne prise en charge pédagogique.
- Le volet pédagogique fait l'objet d'une attention particulière afin de permettre à tous les élèves, qui consentent à faire l'effort nécessaire, d'être au meilleur niveau.
- Une demi-pension est ouverte pour aider au mieux les parents et les élèves.

En complément aux dispositions prises par l'équipe et pour atteindre le but visé, il faut que les élèves soient animés de la meilleure des volontés et qu'ils consentent à déployer les efforts nécessaires pour viser toujours un meilleur niveau.

Les élèves devront signer un engagement d'effort à consentir et de discipline à respecter.

L'organisation administrative et pédagogique est arrêtée en début d'année, elle se matérialise par des engagements pris avec le corps enseignant, le personnel administratif, les parents et les élèves.

Ces engagements traduits en budget annuel ne peuvent être remis en cause en cours d'année sans répercussions sur les objectifs visés et donc sur la qualité des résultats. Ils impliquent ainsi l'ensemble des acteurs.

L'engagement pris avec l'établissement sera en conséquence annuel.

#### 1. **ORGANISATION :**

- Les cours se dérouleront comme suit :

Dimanche, lundi, mercredi et jeudi :

❖ Matinée : **8 h 30 – 12 h 30**

❖ Après midi : **13 h 30 – 16 h 30**

OU **17 h 30** en fonction de l'horaire imparti à chaque filière

Mardi :

❖ **8 h 30 – 12 h 30**

**Signature des parents**

- Le portail sera ouvert le matin dès 8 heures. Les élèves dont l'emploi du temps débute à 9 h 30 ou 10h30 peuvent rentrer **avant 8 h 30** s'ils désirent travailler.
- Le matin, le portail sera fermé à 8 h 30, réouvert à 9 h 25 et 10 h 20 pour les élèves qui ont cours à ces horaires.
- **Les élèves en retard resteront au niveau de la permanence et ne regagneront la classe qu'en deuxième heure.**
- **Lorsqu'une fratrie ne sort pas à la même heure l'après-midi, celui qui sort plus tôt peut rester en permanence. Idem pour ceux qui pratiquent le covoiturage, une demande manuscrite doit être faite par les parents.**
- Tous les cours sont obligatoires jusqu'à la fin de l'année et aux dates arrêtées par l'établissement. Les élèves de terminales et de 4<sup>e</sup> AM ne peuvent décider d'arrêter les cours à leur guise. Les révisions doivent s'effectuer avec leurs professeurs. Aucune dérogation ne peut être accordée sauf pour les cours d'éducation physique et sportive. Dans ce cas précis, seul un médecin assermenté est habilité à délivrer une dispense définitive ou temporaire.
- En cas de dispense l'élève n'est autorisé à sortir pendant les cours d'EPS que s'ils se situent en fin de journée et si les parents l'autorisent par écrit. Les cours d'EPS sont obligatoires jusqu'à la fin de l'année. Sauf cas exceptionnel, aucune dispense n'est acceptée en cours d'année.
- Les retards et les absences répétés ne sont pas tolérés ; et ce dans l'intérêt de l'élève et de sa progression pédagogique.
- **L'élève doit se présenter en tenue de sport le jour programmé pour cela.**
- **Les absences et les retards sont portés quotidiennement sur le site : [www.elmacir.com](http://www.elmacir.com) dans la partie « Espace parents », rubrique « Vie à l'école ». Les parents peuvent le consulter tous les jours.**
- Une absence doit être justifiée par écrit : certificat médical ou mot signé des parents. Il nous a été donné de constater dans certains cas (rares certes) que les justifications n'émanaient pas des parents, aussi nous demandons aux parents de passer de temps en temps pour confirmer ou infirmer ces justifications. L'absence programmée d'un professeur est aussitôt signalée aux élèves, afin de les informer de l'heure à laquelle ils doivent rentrer le lendemain. Dans le cas d'une absence non programmée, aucun élève n'est autorisé à quitter l'établissement.
- Un élève absent la veille n'est pas admis dans l'établissement s'il n'est pas muni **d'un justificatif ou accompagné de ses parents. Un élève qui se présente sans mot d'excuse n'est pas admis en classe.**

**Signature des parents**

- L'élève doit se munir d'une serviette de table. Il n'est pas autorisé à sortir de l'établissement entre les cours de la matinée et ceux de l'après-midi, sauf cas exceptionnel et à la demande des parents.

Les paiements de la scolarité s'effectuent **mensuellement et obligatoirement la première semaine du mois.** Cependant, les parents qui désirent payer par trimestre ou semestre peuvent le faire.

- **Les frais de la scolarité sont répartis sur une période forfaitaire de 10 mois : de septembre à juin. À l'inscription, les 3 mois de septembre, mai et juin de l'année scolaire seront réglés. Aucune dérogation ne sera accordée en raison des manquements observés les années précédentes.**
- **En cas de désistement ou de renvoi de l'élève en cours d'année, les mois versés ne seront pas remboursés**
- **Pour la demi-pension, le mois de ramadhan est compris dans le forfait.**

## **II. VOLET PÉDAGOGIQUE :**

Une inscription n'est définitive qu'à la suite de la remise de l'engagement pris par l'élève en matière d'efforts à fournir et de respect de la discipline.

Chaque classe n'excède pas les 23 élèves afin de détecter les lacunes de chacun et d'y remédier immédiatement.

Les professeurs de l'établissement sont triés sur le volet et ont fait leurs preuves chacun dans sa discipline.

Les professeurs sont à l'écoute de chaque élève par la mise en œuvre d'une pédagogie personnalisée.

L'établissement pratique l'évaluation continue. Les copies des devoirs doivent être signées par les parents des élèves de la 1<sup>re</sup> AM à la 4<sup>e</sup> AM et de la 1<sup>re</sup> AS à la 2<sup>e</sup> AS.

L'élève est soumis à des contrôles très fréquents, les programmes suivis sont les programmes officiels de l'école publique (cursus algérien)

Le professeur n'est pas tenu d'aviser de la date du devoir.

Le meilleur élève comme le moins bon est en droit d'attendre de nous toute l'assistance qui lui permettra de progresser ; aussi, aucune paresse, aucun laxisme ne sont tolérés.

Le travail de groupe est largement favorisé et privilégié.

Les cours pour les classes d'examen ne s'arrêteront qu'une semaine avant l'examen, pour les autres classes, les cours se poursuivront jusqu'à épuisement des programmes. Aucune absence avant ces délais ne sera tolérée. Le conseil de classe tiendra compte de l'assiduité des élèves lors de ses délibérations.

**Signature des parents**

Des intervenants extérieurs à l'établissement seront sollicités chaque fois que leur expérience dans un domaine précis peut apporter un plus à l'élève.

Le copiage est un mot que tout élève admis dans l'établissement doit bannir de son vocabulaire.

L'élève admis dans l'établissement doit se munir de manière permanente de la totalité des manuels et de toutes ses affaires scolaires indispensables à son travail.

L'élève doit obligatoirement posséder une calculatrice et les dictionnaires dans les langues suivantes : français, anglais, arabe.

Le travail donné par un professeur doit être effectué dans le délai imparti.

Une évaluation trimestrielle est faite lors des conseils de classes. Les bulletins seront remis aux élèves la veille des congés scolaires. Ceux du 3<sup>e</sup> trimestre seront remis directement aux parents. Dans le cas où les parents préfèrent les récupérer eux-mêmes, ils devront nous le signaler par écrit en début d'année. Ils devront dans ce cas se présenter la veille des vacances pour les retirer. **Les élèves qui n'obtiennent pas la moyenne ne peuvent retirer eux-mêmes les bulletins. Ils seront remis directement à l'un des parents.**

Un élève délégué et un représentant des parents assistent aux conseils des classes.

L'équipe de l'établissement est ouverte à toutes propositions et suggestions susceptibles d'apporter un plus à l'élève. Tous ces efforts, ces méthodes, ces actions sont centrés sur l'élève, seule sa réussite compte.

Le **corrector ou effaceur (blanc)** est interdit dans l'établissement comme pendant les examens officiels.

### **III. PRÉSERVATION DES LIEUX :**

1. L'établissement est un bien personnel mis à la disposition des enfants. Aussi, ils se doivent de le préserver au quotidien. Dans le cas contraire, toute dégradation commise par un élève ou un groupe d'élèves doit-être payée et peut mener, en cas de mauvaise intention caractérisée, son ou ses auteurs à l'exclusion.

#### **2. L'état de lieux :**

- Des corbeilles sont mises à disposition dans les classes, les élèves sont tenus d'y mettre tous les papiers à jeter.
- Avant de quitter la classe, les élèves doivent veiller à ce que les lieux restent propres, les chaises mises sur les tables et les lumières éteintes.

**Signature des parents**

3. Pour le confort des élèves, des casiers de rangement sont mis à leur disposition, ils sont destinés exclusivement au rangement des affaires scolaires. Les élèves devront en prendre soin. Des visites inopinées pourront être décidées à tout moment pour vérifier que ces consignes sont appliquées à la lettre.
  
4. Tenue et comportement de l'élève :
  - **Une tenue correcte et propre est exigée dans l'établissement.**
  - **Les garçons doivent avoir une coupe de cheveux courte et normale, éviter les coupes fantaisistes- La barbe et les moustaches ne sont pas admises.**
  - Le respect de l'autre est une devise privilégiée par l'établissement. Tout manquement à cette règle n'est pas admis.
  - Le port de bijoux et autres objets de valeur sont à éviter. L'établissement dégage toute responsabilité en cas de perte.
  - Le port de la casquette à l'intérieur de l'établissement est interdit.
  - Les tablettes et Ipod ne sont pas admis.
  - **Le maquillage** pour les jeunes filles est **strictement interdit**, ainsi que les mini jupes et décolletés.
  - Les cheveux doivent être toujours attachés jamais lâchés.
  - **L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'établissement, il doit être déposé dans le casier le matin et repris à la fin des cours.**
  - **Un téléphone confisqué ne sera rendu qu'à la fin de l'année.**
  - **Les montres connectées ne sont pas tolérées.**
  - La cigarette est strictement interdite au sein et aux abords de l'établissement et ce pour préserver la santé de nos enfants. Tout élève surpris avec une cigarette sera sévèrement puni, en cas de récidive il risque l'exclusion.
  - Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, aucun aliment ne doit être amené au lycée par les élèves. Les sodas sont strictement interdits
  - Le chewing-gum est interdit dans l'enceinte de l'établissement.
  - L'établissement accorde une très grande importance au respect de la discipline, son inobservation pourra être sanctionnée, pour la préservation de la qualité de l'enseignement, et la quiétude de l'établissement, par une décision de renvoi.

**Signature des parents**



## Groupe Scolaire Privé Agréé El Macir

### ENGAGEMENT

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur et des tarifs applicables pour l'année scolaire **2019-2020** soit :

-Frais annuels d'inscription : **15000 DA.**

-Frais de scolarité :

**-CEM 27 000DA /mois.**

**-Lycée 28 000 DA/mois.**

Je soussigné....., élève du groupe scolaire privé agréé EL MACIR, classe....., jaloux de mon appartenance à cet établissement qui offre les conditions pour le développement d'un pôle d'excellence, m'engage à :

1. Développer des efforts au quotidien pour être au meilleur niveau possible dans l'ensemble des matières enseignées.
2. Développer un esprit de camaraderie et de solidarité avec les autres élèves de l'établissement.
3. Respecter l'ensemble des personnes de l'établissement : enseignants, agents, administratifs, élèves.
4. Préserver l'infrastructure et les équipements de l'établissement.
5. Observer la discipline dans l'établissement : en classe, au réfectoire, dans la cour.
6. Respecter les horaires d'entrée et de sortie de l'établissement.
7. Bannir de mon esprit toute velléité de tricherie : copiage notamment.
8. Ne pas fumer de cigarette ni à proximité ni à l'intérieur de l'établissement.
9. Être constructif de manière générale et signaler à l'administration toute défaillance ou problème rencontré.

Alger, le.....

Lu et approuvé

Nom, prénom et signature de l'élève

**Signature des parents**